Tournan-en-brie MA VILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DEPARTEMENT
SEINE - ET - MARNE

CANTON
OZOIR-LA-FERRIERE

COMMUNE
TOURNAN - EN - BRIE

Vie associative / Vie locale

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026 / 182

RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT

Le Maire de la Ville de Tournan-en-Brie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-1 à L 2213-6 ;

Vu le nouveau Code de la Route et notamment les articles R 411-8, R 417-1 à R 417-13 ;

Vu l'arrêté interministérielle du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée par divers arrêtés subséquents et notamment approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963 ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement des véhicules afin d'assurer la sécurité publique durant la cérémonie **« Commémoration de la Libération de la Ville » qui se déroulera au cimetière à 11h00 puis, au monument aux morts à 11h30 le dimanche 30 août 2026** à Tournan-en-Brie.

ARRÊTE

Article 1er : Le stationnement de tous véhicules sera interdit **de 10h00 à 13h00 le dimanche 30 août 2026 sur une partie de la Place Edmond de Rothschild ; autour du monument aux morts**.

Article 2 : Les panneaux de signalisation et les barrières Vauban nécessaires seront installés par les services techniques pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché aux extrémités de la manifestation et publié dans les conditions habituelles.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Par voie de conséquence, tout véhicule en infraction avec l'article 1 sera enlevé et mis en fourrière au frais du propriétaire.

Article 5 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Tournan-en-Brie

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Tournan-en-Brie, le 20 AOUT 2026

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie
Conseiller départemental
Président de la Communauté de Communes
Les Portes Briardes entre villes et forêts

Mairie de Tournan-en-Brie – Place E. de Rothschild – B.P. 10027 – 77221 TOURNAN CEDEX
Tél :01.64.42.52.42 - Fax : 01.64.07.18.98 - www.tournan-en-brie.fr - E-mail : info@tournan-en-brie.fr

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)